

Licence professionnelle Administration et gestion des entreprises du paysage

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Administration et gestion des entreprises du paysage. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02039007

HAL Id: hceres-02039007

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039007>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Administration et gestion des entreprises du paysage

- Université Toulouse 1 Capitole – UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Gestion

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle mention *Management des organisations* spécialité *Administration et gestion des entreprises du paysage* a pour ambition de répondre aux besoins du secteur de l'aménagement paysager, en formant des professionnels capables de réaliser l'interface entre la direction et les équipes de chantier, de développer une relation commerciale avec la clientèle et de répondre aux appels d'offre publics. La formation a également pour finalité de préparer à la création ou à la reprise d'entreprise dans le secteur paysager.

Les enseignements sont organisés en quatre unités d'enseignement (UE) : Gestion (210 heures - 20 crédits), Maîtrise du secteur & Management (238h - 20 crédits), Projet tuteuré (126h - 20 crédits) et Stage ou Alternance en entreprise (14 semaines). La formation mélange à la fois des étudiants en cycle initial et des étudiants en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation). La répartition n'est pas précisée dans le dossier. La licence professionnelle est co-pilotée par un enseignant de l'Université Toulouse 1 Capitole - UT1 et par un membre du lycée agricole Toulouse-Auzeville, qui génère une partie importante de candidats issus du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) *Aménagement paysager*.

La formation est dispensée par des enseignants de la Faculté de Droit, par des enseignants du lycée agricole Toulouse-Auzeville et par des professionnels en activité. Le lieu de la formation n'est pas précisé.

Avis du comité d'experts

Le positionnement de la formation répond bien aux besoins professionnels du secteur de l'aménagement paysager, d'autant qu'il existe peu ou pas de formations concurrentes dans le Sud.

La collaboration de l'université avec le lycée agricole Toulouse Auzeville est intéressante. Elle permet en effet de bénéficier d'un bassin de recrutement constitué par les diplômés de BTSA *Aménagement paysager*, d'enseignants spécialisés dans le secteur paysager, et de mettre à la disposition de l'université son réseau professionnel (chefs d'entreprise, responsables de site, UNEP (organisation majeure des entreprises du paysage)).

La présence importante de professionnels constitue un atout majeur pour une formation professionnalisante. Toutefois, le volume horaire assuré par les enseignants de l'université est faible (90 heures assurées par 3 maîtres de conférences en droit de l'Université Toulouse 1). Il n'y a aucun enseignant-chercheur en gestion et en économie. Par ailleurs, le temps passé en entreprise est court pour une formation qui accueille des alternants.

Sur plusieurs points, le dossier est incomplet et comporte certaines incohérences qui rendent difficile l'évaluation de la formation. Le responsable pédagogique à l'université n'est pas identifiable ; les volumes horaires de chaque enseignement constitutif (ECUE) est différent selon les annexes présentées ; il n'y a pas d'information sur le suivi et l'insertion des diplômés. L'absence de ces informations ne permet pas d'apprécier pleinement la qualité de la licence professionnelle *Administration et gestion des entreprises du paysage*.

Éléments spécifiques

<p>Place de la recherche</p>	<p>Compte-tenu du faible nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, il y a peu d'adossement à la recherche, ce qui n'est pas un problème étant donnée l'orientation professionnelle de la formation.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation de la formation est forte. Elle existe sur trois axes principaux : l'alternance pour une partie des étudiants, plusieurs périodes de stage pour ceux de la formation initiale (14 semaines au total), les interventions de professionnels du secteur ou exerçant dans des domaines connexes (83 % des enseignements sont effectués par des professionnels), et les unités d'enseignement professionnel (rapport de stage ou d'activité et projet tuteuré).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le document fait apparaître assez clairement les objectifs respectifs du rapport de stage/d'activité et du projet tuteuré ainsi que leur organisation : travail individuel pour le premier, collectif pour l'autre ; en lien avec l'entreprise d'accueil ou pour un commanditaire extérieur (qui fait travailler les étudiants sur une problématique concrète).</p> <p>La place des projets et des stages (ou période entreprise) est importante dans l'évaluation globale puisqu'ils représentent la moitié des ECTS. Toutefois, la période en entreprise (14 semaines) paraît courte au regard du type de diplôme et de la modalité pédagogique (alternance). On constate qu'a priori, les enseignements représentent 448h + 126h de projet tuteuré, soit 574h. A raison de 35h par semaine, cela représente environ 17 semaines. On ne sait donc pas ce que font les étudiants pendant 21 semaines (52-(14+17)).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il n'y a pas d'ouverture particulière à l'international en dehors d'un module de langues étrangères de 21 heures.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>D'une façon générale, l'essentiel des candidatures retenues émane de diplômés d'un Brevet de technicien supérieur agricole <i>Aménagement paysager</i> dont la licence constitue une suite « naturelle ». Pour les publics issus d'autres formations, deux modules d'adaptation sont prévus pour assurer une mise à niveau. Il semble toutefois que cela ne concerne qu'un nombre très faible d'étudiants. On ne sait pas ce que font les autres en parallèle pendant ces 63h d'enseignement.</p> <p>Par ailleurs, le contenu de chacun de ces modules n'est pas précisé dans le document.</p> <p>Le recrutement a lieu sur dossier, éventuellement complété d'un entretien de motivation.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les tableaux décrivant respectivement « les unités d'enseignement » et le « récapitulatif de l'équipe pédagogique », présentent des intitulés d'enseignement différents, et mettent en évidence des incohérences fortes dans la volumétrie des différentes matières (448 heures d'un côté, 725 heures de l'autre).</p> <p>Le tableau fourni en annexe 1 fait uniquement état de cours magistraux, ce qui est surprenant pour une formation professionnalisante. Il n'y a ni travaux pratiques, ni travaux dirigés.</p> <p>La place du numérique est peu évoquée si ce n'est par l'organisation d'un cours « spécifique » d'informatique, et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) lors des soutenances orales du stage et du projet tuteuré.</p>

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation combine le contrôle continu et le contrôle terminal de même que des épreuves écrites et orales.</p> <p>L'évaluation se fait sur une base annuelle d'acquisition des <i>European Credits Transfer System</i> (ECTS) et selon la double condition propre à l'obtention d'une licence professionnelle : moyenne générale sur l'ensemble des UE supérieure ou égale à 10 sur 20, et moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux UE professionnelles (UE3, rapport de stage ou d'activité et UE4, projet tuteuré).</p> <p>Il y a une incohérence dans le nombre d'ECTS : il est fait mention de 20 ECTS par UE, soit un total de 80 ECTS au lieu de 60.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier ne contient pas d'informations spécifiques pour apprécier ce point.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le dossier ne contient pas d'informations spécifiques pour apprécier ce point.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>L'équipe pédagogique se réunit en formation plénière une fois par an, afin de dresser un bilan de l'année passée et d'arrêter un certain nombre de décisions pour la rentrée suivante.</p> <p>Un « conseil de classe » se tient à chaque fin de semestre. Il réunit le responsable du diplôme (qui n'est pas nommément cité dans le dossier), son homologue au Lycée agricole de Toulouse-Auzeville (qui n'intervient pas dans la formation), ainsi que les principaux intervenants de la licence et le délégué de classe. Il est l'occasion de faire le point sur le déroulement de la formation. Mais il n'est pas fait mention de rencontres avec les entreprises d'accueil des alternants ou des stagiaires (ni sous la forme d'un conseil de perfectionnement, ni sous la forme de visites des stagiaires ou des alternants sur le terrain). On peut regretter cette absence d'échanges avec les professionnels.</p> <p>Les modalités d'évaluation des enseignements ne sont pas clairement précisées. Le document mentionne « la réalisation d'une enquête (formulaire papier anonyme) » mais ne précise pas le contenu, ni le traitement fait de l'enquête et les évolutions qui ont pu en être tirées pour la formation.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Le positionnement de la formation répond aux besoins professionnels du secteur de l'aménagement paysager. Il existe peu ou pas de formations concurrentes dans le sud de la France. Celle-ci est également susceptible d'intéresser un public varié de niveau L2 (deuxième année de licence).
- La formation se fait en partenariat avec le lycée agricole Toulouse-Auzeville qui offre un vivier important de candidats pour cette formation.
- Pour les autres candidats, il existe deux modules « fonction adaptation » destinés à assurer une mise à niveau.
- La gouvernance est assurée par « un tandem » composé d'un enseignant-chercheur de l'UT1-Capitole, responsable du diplôme et d'un représentant à l'EPLFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole).
- Il existe de nombreux professionnels du secteur paysager et des enseignants du secteur agricole qui interviennent dans la formation.

Points faibles :

- Le dossier est incomplet et ne permet donc pas d'apprécier tous les aspects de la formation. Le suivi de l'acquisition des compétences, le suivi des diplômés, la fiche RNCP, les annexes descriptives du diplôme, les tableaux des effectifs et le taux d'insertion professionnelle n'ont pas été transmis. Il y a, par ailleurs, quelques incohérences dans la volumétrie des différentes matières suivant que l'on analyse les tableaux en annexe décrivant respectivement « les unités d'enseignement » et le « récapitulatif de l'équipe pédagogique ».
- Le contenu des enseignements n'est pas précisé.
- Les enseignements spécifiques au cœur de métier n'apparaissent pas clairement.
- Il n'y a pas d'enseignant-chercheur en économie ou en gestion ; les trois enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation sont issus des sections juridiques.
- Le temps passé en entreprise ou en stage (14 semaines) est assez faible.
- Bien que les deux modules « fonction adaptation » destinés à assurer une mise à niveau des étudiants qui ne sont pas issus d'une formation agricole soient intéressants, ils ne concernent a priori qu'un nombre très faible d'étudiants, ce qui limite leur intérêt.
- Le nombre d'ECTS (80 au total) est supérieur aux 60 théoriques.

Conclusions :

La licence professionnelle dispose d'un bon ancrage territorial et a une dimension professionnalisante importante au regard des nombreux professionnels du secteur de l'aménagement paysager qui y interviennent.

Toutefois, le dossier est incomplet et ne permet pas d'apprécier tous les aspects de la formation. Il manque notamment des informations permettant de rendre compte de l'attractivité de la formation et des résultats en termes d'insertion professionnelle.

Les documents fournis en annexe présentent certaines incohérences notamment au niveau de l'intitulé des enseignements et de leur volumétrie.

Observations de l'établissement



L'université ne souhaite pas formuler de réponse en ce qui concerne cette évaluation.

Bruno SIRE

Président de l'université

